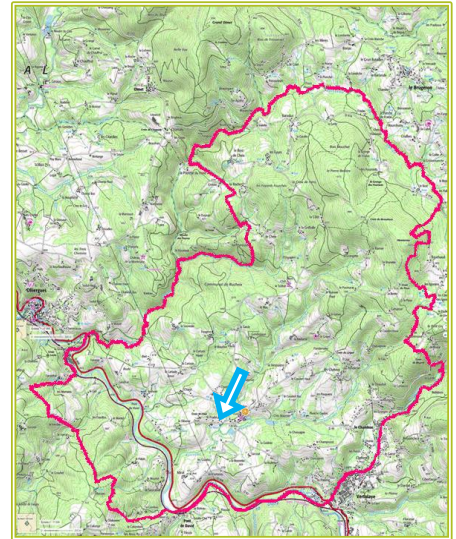


Après une première étape ayant consisté à nettoyer la zone, creuser les mares, créer des pontons et des sentiers piétons, une seconde phase de travaux s'est engagée début septembre 2019 avec pour objectif la finalisation de ce projet unique dans notre région. A ce jour, le public peut venir profiter de la faune et de la flore dans un environnement privilégié, ou tout simplement venir faire une balade en famille, voire même du sport.

Hormis les nombreux promeneurs, cette zone fait le bonheur des enfants du centre de loisirs à proximité. Quelques aménagements restent encore à terminer : panneaux explicatifs de la faune et de la flore, taillage et plantation d'arbres fruitiers et autres.

La zone humide se situe sur une parcelle communale de 2,4 ha. Un ruisseau s'écoule en bordure de ce secteur : le ruisseau de la Badoche, affluent de la Dore. L'alimentation en eau provient essentiellement d'écoulements issus de l'amont de la zone humide. Quelques écoulements proviennent également du bourg de Marat.



Les trois principaux types d'habitats présents sur site sont une saulaie marécageuse, de la prairie humide et de la végétation de berge (ripisylve). Concernant la faune et la flore, aucune espèce patrimoniale n'a été retrouvée sur le secteur. Cependant, le biotope présent est favorable à la recolonisation de certaines espèces protégées (exemples : *Carex vulpina* pour la flore ; *Tarier des prés* pour l'avifaune).

Historique du site :

Milieu du 20e siècle : Site composé principalement de prairies exploitées.

1974 : Plantation de résineux en rive droite du ruisseau de la Badoche, dans un contexte de déprise agricole.

1983 : Plantation de résineux sur la zone humide.

2004 : Coupe complète de la plantation située sur la zone humide et mise en place d'un remblai.

2015 : La commune de Marat, propriétaire du site à cette date, contacte le contrat territorial Dore moyenne pour mettre en œuvre des actions sur ce site. L'objectif initial était la création d'un plan d'eau. Les différentes concertations avec le Parc naturel régional Livradois-Forez et la communauté de communes Ambert Livradois Forez ont abouti à un projet plus adapté de restauration et valorisation de la zone humide.

Les zones humides

Les zones humides sont vitales pour la survie de l'humanité. Elles sont parmi les milieux les plus productifs de la planète; berceaux de la diversité biologique, elles fournissent l'eau et la productivité dont des espèces innombrables de plantes et d'animaux dépendent pour leur survie.

Les zones humides sont indispensables pour les avantages infinis ou « services écosystémiques » qu'elles procurent à l'humanité, de l'apport d'eau douce à l'alimentation et aux matériaux de construction en passant par la biodiversité, la maîtrise des crues, la recharge des nappes souterraines et l'atténuation des changements climatiques.

Cependant, les unes après les autres, les études démontrent que, dans la plupart des régions du monde, les zones humides subissent un déclin continu dans leur superficie et leur qualité. En conséquence, les services écosystémiques qu'elles apportent aux populations sont compromis. Gérer les zones humides est un enjeu mondial et la Convention de Ramsar (Unesco) compte actuellement 171 pays parmi ses Parties contractantes, qui reconnaissent la valeur d'un traité international unique, consacré à un seul écosystème.

